

Minister of Justice
and Attorney General of Canada



Ministre de la Justice
et procureur général du Canada

The Honourable / L'honorable Jody Wilson-Raybould, C.M.C., M.P., c.p., c.r., députée
Ottawa, Canada K1A 0H8

CLERK'S OFFICE
BUREAU DU GREFFIER

2017 JUN 13 P 3:46

JUN 13 2017

Monsieur Anthony Housefather
Président
Comité permanent de la justice et des droits de la personne
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le président,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes et au nom du gouvernement du Canada, j'ai le plaisir de présenter la réponse du gouvernement au rapport (le rapport) du Comité permanent de la justice et des droits de la personne (le comité) concernant le nouveau processus de nomination des juges à la Cour suprême du Canada.

Comme le comité le souligne dans son rapport, le Canada a profité de la qualité exceptionnelle des nominations faites à la Cour suprême du Canada. La Cour suprême est depuis longtemps une source de fierté pour les Canadiens et les Canadiennes et une source d'inspiration pour d'autres pays. La prise de mesures visant à renforcer le processus de nomination permet de renforcer la confiance des Canadiens et des Canadiennes envers cette institution fondamentale.

Le nouveau processus, qui a permis de nommer l'honorable juge Malcolm Rowe, a été conçu de manière à respecter l'engagement du gouvernement visant à assurer un processus de nomination des juges de la Cour suprême ouvert, transparent, responsable, inclusif et consultatif, à favoriser la diversité et à garantir que les candidats nommés soient effectivement bilingues. Je suis très fière du nouveau processus institué par le gouvernement et du candidat exceptionnel qui a été nommé à l'issue de ce processus. Je tiens à remercier le comité pour le rôle vital qu'il a joué dans ce processus.

De nombreux aspects de ce processus furent sans précédent, et le gouvernement a continué à souligner son ouverture à apporter d'autres améliorations. À cet égard, j'apprécie beaucoup les observations et les recommandations indiquées dans le rapport. Comme il sera souligné plus loin, le gouvernement a la même vision globale que le

Canada

comité pour un processus de nomination clair, ouvert et facilement compréhensible aux yeux des Canadiens et des Canadiennes. La réponse regroupe les sept recommandations du comité en quatre catégories qui, en général, suivent chronologiquement le processus de nomination.

Étapes de la présentation des candidatures et de l'évaluation : délais et portée

Le gouvernement estime, comme le comité, que les délais impartis pour le processus qui a mené à la nomination du juge Rowe étaient serrés et qu'il serait préférable de prévoir de plus longs délais. Ainsi que le souligne le comité, non seulement les candidats pourraient-ils avoir suffisamment de temps pour préparer leur candidature, mais le Comité consultatif indépendant sur les nominations des juges à la Cour suprême du Canada (le « Comité consultatif indépendant ») aurait à sa disposition plus de temps pour chercher des candidats partout au pays, enrichissant ainsi la diversité des candidats composant le bassin. Cette stratégie va dans le même sens que les recommandations que le Comité consultatif indépendant a faites dans le rapport du 25 novembre 2016 qu'il a présenté au premier ministre, et dans lequel était soulignée l'importance de délais plus longs pour la prise de contact, la présentation des candidatures et l'évaluation des candidats. En conséquence, le gouvernement s'engage, à moins que des circonstances exceptionnelles exigent une intervention plus rapide, à prévoir des délais plus longs pour les étapes de présentation des candidatures et d'évaluation des candidats lors des prochains processus. Le gouvernement s'engage également à revoir les formulaires de candidature, comme l'a proposé le Comité consultatif indépendant, de manière à assurer la convivialité et l'efficacité du processus de présentation des candidatures.

Le gouvernement convient avec le comité que la représentation régionale à la Cour suprême du Canada est importante, et il s'engage à ce que les qualifications et les critères d'évaluation soulignent clairement l'importance de maintenir la représentation régionale au cours du temps.

Le gouvernement profite également de l'occasion pour réaffirmer son engagement, comme le soulignent les qualifications et les critères d'évaluation, à nommer à la Cour suprême uniquement des juges qui sont effectivement bilingues. Le gouvernement croit que le fait d'être effectivement bilingue est une aptitude importante qui devrait être exigée des candidats aptes à être nommés à la Cour suprême afin qu'ils s'acquittent de leurs tâches à la Cour. Cette exigence permettra aux Canadiens et Canadiennes appartenant aux communautés des deux langues officielles d'avoir pleinement accès à la plus haute cour du pays dans la langue de leur choix.

Comité consultatif indépendant : rôle et composition

Le Comité consultatif indépendant est au cœur du nouveau processus de nomination. Pour cette raison, il est encourageant de voir que le Comité appuie son rôle et sa composition en tant qu'organisme qualifié, crédible et non partisan chargé de dresser une courte liste de candidats exceptionnels. Le gouvernement s'engage à faire en sorte que le Comité consultatif indépendant joue le même rôle dans le cadre des processus futurs.

Le gouvernement partage également le point de vue du Comité relativement à l'importance de diversifier la composition du Comité consultatif indépendant lui-même. Il souscrit à la recommandation du Comité de maintenir l'approche de s'assurer que les entités et les personnes qui nomment et choisissent les membres du Comité consultatif tiennent compte de la diversité du Canada.

Rôle du Comité permanent de la justice et des droits de la personne

Le gouvernement estime que les parlementaires, et ce comité en particulier, jouent un rôle essentiel dans le processus de nomination. D'abord et avant tout, le Comité demande au gouvernement de rendre compte des personnes choisies et de son respect du processus établi. Pour cette raison, une fois qu'un candidat a été choisi, le gouvernement continuera de faire comparaître le ministre de la Justice devant le Comité avec le président du Comité consultatif indépendant. Comme il est recommandé dans le rapport, le président et le ministre donneront des détails sur la façon dont le processus s'est déroulé et ils expliqueront pourquoi le candidat a été choisi et de quelle manière il satisfait aux critères publiés.

Le premier ministre et moi-même avons grandement apprécié les commentaires formulés par les personnes, y compris les membres du Comité, qui ont été consultées relativement à la courte liste de candidats. Néanmoins, le gouvernement demeure préoccupé par la protection de la vie privée et de la réputation des personnes dont le nom se trouve sur la courte liste mais qui ne sont pas choisies ultimement. Le gouvernement examinera les recommandations du Comité sur la portée des consultations en étudiant la meilleure façon d'atteindre un équilibre approprié entre la transparence et la confidentialité.

Séance de questions et réponses avec le candidat

La séance de questions et réponses avec le juge Rowe a fait progresser l'ouverture et l'inclusion du nouveau processus de nomination. Le gouvernement partage la caractérisation par le Comité de la séance en tant qu'occasion pour les parlementaires et les Canadiens et les Canadiennes de mieux connaître le candidat, améliorant ainsi la transparence et faisant ainsi connaître aux Canadiens et aux Canadiennes leur plus haute cour.

Le gouvernement estime que le fait de tenir cette séance dans un cadre public comme une université a permis d'offrir des moyens tangibles d'établir un lien entre la Cour suprême, ses candidats et les Canadiens et les Canadiennes. Cela dit, le gouvernement apprécie les observations du Comité sur cet aspect du processus et les examinera lorsqu'il devra déterminer le cadre ouvert et inclusif le plus approprié pour les prochaines séances de questions et réponses.

Le gouvernement est reconnaissant pour la participation active des membres du Comité à la séance, et il est rassuré de savoir que les membres du Comité ont reçu un avis préalable suffisant pour se préparer. Comme l'a recommandé le Comité, le gouvernement s'engage à donner un avis préalable approprié afin de permettre des échanges véritables lors des prochaines séances de questions et réponses.

Au nom du gouvernement du Canada, j'aimerais vous remercier, ainsi que les autres membres du Comité, pour votre précieuse participation au processus de nomination et pour vos observations et recommandations judicieuses.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

L'honorable Jody Wilson-Raybould, c.p., c.r., députée
Ministre de la Justice et procureure générale du Canada